

Comment déposer une demande d'aide exceptionnelle Mayotte ?

Accéder au formulaire

1. Connectez-vous au site « impots.gouv.fr » et cliquez sur « [Votre espace particulier](#) »



2. Identifiez-vous : avec vos codes d'accès personnels (votre numéro fiscal et mot de passe) ou via FranceConnect

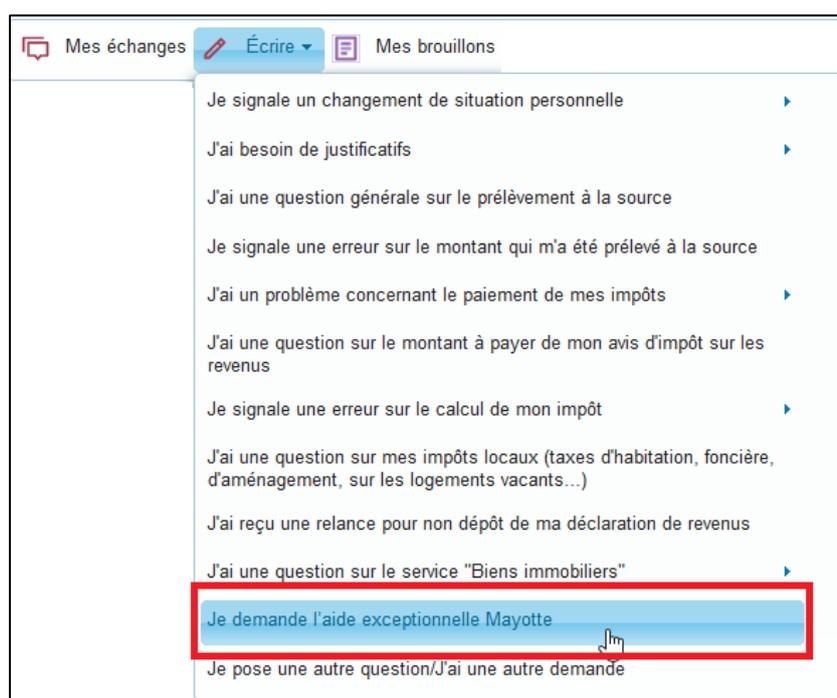


The screenshot shows a login page titled 'Connexion ou création de votre espace'. It contains a form for entering a 'Numéro fiscal' (13 chiffres) with a 'Continuer' button. Below this, there is an 'Ou' separator and a button for 'S'identifier avec FranceConnect'. A link 'Qu'est-ce que FranceConnect?' is provided. At the bottom, there is a note: 'Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis' and a green 'Payer en ligne' button.

3. Sélectionnez le service de « Messagerie sécurisée » situé en haut à droite de la page de votre espace



4. Sélectionnez « Écrire » dans le menu en haut à gauche puis « Je demande l'aide exceptionnelle Mayotte »



Si besoin, [comment créer son espace particulier ?](#)

Commencez par saisir votre numéro fiscal sur la [page d'authentification du site impots.gouv.fr](#), sous la rubrique « Connexion ou création de votre espace ». La page s'adaptera ensuite selon votre situation.

Remplir le formulaire d'aide

Remarque : À tout moment de la rédaction du formulaire, vous pouvez enregistrer celui-ci pour reprendre sa rédaction ultérieurement. Pour cela, cliquez sur « **Enregistrer un brouillon** » en bas de la page.



Le formulaire est accessible pour continuer la rédaction dans « **Mes brouillons** », l'accès se situe en haut à gauche de la page de la messagerie sécurisée. Le statut de la demande est alors « *Brouillon* ».

The screenshot shows the 'Mes brouillons' section of a web application. At the top, there are navigation tabs: 'Mes échanges', 'Écrire', and 'Mes brouillons' (highlighted with a red box). Below is a section for 'Mes coordonnées'. A table lists the drafts with columns: 'N°', 'Demande', 'Service', 'Canal', and 'Statut'. The first row shows N° 10000, 'Je demande l'aide exceptionnelle Mayotte', 'Direction Générale des Finan...', 'Internet', and 'Brouillon' (highlighted with a red box). At the bottom right, there are navigation controls including a page number '1' and a dropdown menu set to '50'.

N°	Demande	Service	Canal	Statut
10000	Je demande l'aide exceptionnelle Mayotte	Direction Générale des Finan...	Internet	Brouillon

1. Indiquez la période concernée par votre demande

La sélection de la période déploie la suite du formulaire.

The screenshot shows the 'Je demande l'aide exceptionnelle Mayotte' form. It includes a progress bar with 'Saisie du formulaire', 'Récapitulatif', and 'Accusé de Réception'. A note states: 'Tous les champs suivis d'un astérisque * sont obligatoires.' The main title is 'Demande d'aide aux entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques de restriction d'usage de l'eau prises pour Fonds financé par l'Etat'. A descriptive paragraph follows: 'Afin de limiter les conséquences économiques résultant de la situation hydrique à Mayotte et des mesures de restriction d'usage de l'eau prises pour économique à Mayotte et particulièrement touchées par les conséquences économiques résultant de la situation hydrique de Mayotte.' A red box highlights a dropdown menu with the label '● Veuillez indiquer la période concernée par votre demande *'. The dropdown is open, showing 'Sélectionnez la période' and a selected option: 'Aide exceptionnelle Mayotte - Période du 1er septembre au 30 novembre 2023'. To the right of the dropdown are 'Enregistrer un brouillon' and 'Abandonner' buttons.

2. Indiquez le SIRET de votre établissement à Mayotte

Le SIRET est composé du numéro SIREN (9 chiffres) et du numéro NIC (5 chiffres).

● Veuillez indiquer la période concernée par votre demande *

Aide exceptionnelle Mayotte - Période du 1er septembre au 30 novembre 2023

● Veuillez saisir le SIRET du siège social de votre entreprise *

SIREN * NIC * Valider le SIRET

Cliquez ensuite sur « **Valider le SIRET** ». Les autres données (adresse, raison sociale) s'affichent automatiquement. Vous pouvez également revenir en arrière en cliquant sur « **Modifier le SIRET** ».

1. Indiquez le secteur d'activité principale de votre entreprise, telle que définie dans l'extrait KBIS valide au 31 août 2023

● Veuillez indiquer la période concernée par votre demande *

Aide exceptionnelle Mayotte - Période du 1er septembre au 30 novembre 2023

● Veuillez saisir le SIRET du siège social de votre entreprise *

SIREN * XXXXXXXXX NIC * XXXXX Modifier le SIRET

Raison sociale XXXXXXXXX

Adresse XX XXX XXXX

Région MAYOTTE

● Veuillez sélectionner le secteur d'activité principal de votre entreprise *

Secteur d'activité 1

Sélectionnez le secteur d'activité

Secteur d'activité 2

Les secteurs d'activité éligibles sont ceux énumérés dans [l'arrêté ministériel du 25 octobre 2023](#). Ces activités sont réparties entre deux catégories : « **secteur 1** » et « **secteur 2** ».

Une entreprise ne peut bénéficier que d'une seule aide par SIREN ; en présence de pluriactivité, seule l'activité principale doit être retenue dans le cadre de l'examen de la demande.

Une fois l'activité sélectionnée dans le menu déroulant du secteur, la suite du formulaire est affichée.

4. Certifiez que votre entreprise répond aux conditions générales de dépôt

Cette action s'effectue en cochant la case (cliquez sur la case) en haut à gauche de la section « Conditions générales de dépôt ».

● Conditions générales de dépôt

Je certifie en tant que demandeur que mon entreprise (personne physique ou morale de droit privé exerçant une activité économique) est résidente fiscale en France et remplit les conditions suivantes: *

1° Elle exerce une activité économique à Mayotte;

2° Elle a été créée au plus tard le 30 novembre 2022;

3° Elle est inscrite au registre national des entreprises;

4° Elle ne se trouvait pas en procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire à la date du 31 août 2023.

La notion de chiffre d'affaires présente dans ce formulaire s'entend comme le chiffre d'affaires hors taxes réalisé à Mayotte ou, lorsque l'entreprise relève de la catégorie des bénéfices non commerciaux, comme les recettes nettes hors taxes.

5. Saisissez vos coordonnées

Indiquez vos coordonnées de contact et saisissez votre qualité (Entrepreneur individuel, gérant, autres...).

● Coordonnées du demandeur

Nom *

Prénom *

Qualité *

Téléphone *

Courriel *

Courriel 2

6. Calcul de votre aide :

- Si votre entreprise a été créée avant le 1^{er} janvier 2022 :

Sélectionnez la première option et renseignez votre **chiffre d'affaires pour toute l'année 2022**. Le montant à renseigner est hors taxes. Pour les entreprises disposant d'établissements hors Mayotte, le **chiffre d'affaires attendu est celui généré seulement par l'établissement mahorais**.

● Calcul de votre aide

Veuillez indiquer ci-dessous votre chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé à Mayotte: ?

Mon entreprise a été créée avant le 1er janvier 2022

Chiffre d'affaires 2022 €

- Si votre entreprise a été créée après le 1^{er} janvier 2022 :

Sélectionnez la deuxième option et indiquez la date de création de votre entreprise. Vous pouvez vous aider du calendrier interactif qui s’affiche.

Rappel : les entreprises créées après 30 novembre 2022 ne sont pas éligibles.

Ensuite, indiquez le chiffre d’affaires généré **entre la date de création de l’entreprise et le 31 décembre 2022**. Le montant à renseigner est hors taxes.

Pour les entreprises disposant d’établissements hors Mayotte, **le chiffre d’affaires attendu est celui généré seulement par l’établissement mahorais.**

Aides de minimis :

Indiquez le montant des aides dites « de minimis » reçues au cours des 3 derniers exercices fiscaux. En l’absence de perception d’aides de minimis au cours des trois derniers exercices, indiquez « 0 »

Rappel : le fonds de solidarité n'entre pas dans la catégorie des aides de minimis.

Déclaration des aides de minimis
Pour les entreprises bénéficiaires de l'aide, son montant peut être minoré le cas échéant, afin de respecter le plafond prévu par l'article 3 de l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis et le plafond prévu par l'article 3 de l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ainsi que par l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'industrie et de la construction.

Somme des aides de minimis  reçues sur les 3 derniers exercices fiscaux (2020, 2021, 2022) * €

Si aucune aide de minimis n'est à déclarer, indiquez « 0 »

Cliquez ensuite sur le bouton « **Calculer l'aide** ».

Concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

Somme des aides de minimis  reçues sur les 3 derniers exercices fiscaux (2020, 2021, 2022) *

Si aucune aide de minimis n'est à déclarer, indiquez « 0 »

Le système automatisé se charge de procéder au calcul de l'aide en fonction du secteur d'activité, de la date de création et du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le système affiche le montant susceptible d'être versé, sous réserve des contrôles de l'administration :

Sous réserve des contrôles opérés par l'administration, le montant de votre aide est estimé à : 645 €

7. Renseignez les coordonnées bancaires de l'entreprise

Le compte bancaire doit être au nom de l'entreprise pour laquelle l'aide est demandée. Pour les entrepreneurs individuels, il doit être au nom de l'entrepreneur.

Il est recommandé d'indiquer le compte bancaire habituellement renseigné auprès des services de la Direction générale des finances publiques.

● Coordonnées bancaires de l'entreprise

Le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que l'aide soit versée doit être celui de votre entreprise et non celui du dirigeant ou d'un associé.

Titulaire du compte bancaire de l'entreprise *

Code IBAN *

Code BIC *

8. Certifiez sur l'honneur et validez votre demande

● Déclarations

Je certifie sur l'honneur: *

- que mon entreprise remplit les conditions du régime applicable pour bénéficier de cette aide;
- l'exactitude des informations déclarées;
- le respect des obligations déclaratives fiscales au 31 août 2023;
- l'absence de dette fiscale impayée au 31 août 2023, à l'exception de celles qui, à la date de dépôt de la demande d'aide, ont été réglées ou sont couvertes par un plan respecté (il n'est pas tenu compte des dettes fiscales dont l'existence ou le montant font l'objet, au 31 août 2023, d'un contentieux pour lequel une décision définitive n'est pas intervenue).

L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Avant de procéder au dépôt de votre demande, merci de vérifier l'exactitude des informations renseignées. Une fois votre formulaire transmis, il sera définitif. La modification de votre demande ou d'éventuelles demandes complémentaires ne seront plus possibles.

Si vous avez une question ou si vous êtes confronté à un problème, veuillez consulter le site impots.gouv.fr et sa foire aux questions, ou bien contacter votre expert-comptable. Vous pouvez également téléphoner au 0806 000 245 (service gratuit + prix de l'appel), ou contacter votre service DGFIP gestionnaire de votre dossier via la messagerie sécurisée de votre compte professionnel en sélectionnant « Demandes générales / J'ai une autre demande ».

Les informations collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la DGFIP, afin d'instruire votre demande et procéder, le cas échéant, au versement de l'aide, conformément au décret n° 2023-982 du 25 octobre 2023. Les destinataires des données sont les agents habilités de la DGFIP, les agents habilités des autres services compétents intervenant dans l'instruction et le suivi de ce dispositif d'aide. Vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces données ainsi qu'un droit à la limitation ou à l'opposition du traitement en adressant votre demande via votre messagerie sécurisée au centre des finances publiques dont vous dépendez.

En cochant la case en haut à gauche de la section, vous certifiez sur l'honneur que les informations renseignées sont exactes et que votre entreprise respecte l'ensemble des conditions d'éligibilité à l'aide exceptionnelle Mayotte.

Après une dernière vérification, validez l'envoi du formulaire en cliquant sur « **Envoyer** ». Vous pouvez également revenir en arrière pour modifier la rédaction de votre formulaire en cliquant sur « **Retour à l'étape précédente** ».

font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la DGFIP, afin d'instruire votre demande et procéder, le cas échéant, au versement de l'aide, conformément au décret n° 2023-982 du 25 octobre 2023. Les destinataires des données sont les agents habilités de la DGFIP, les agents habilités des autres services compétents intervenant dans l'instruction et le suivi de ce dispositif d'aide. Vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces données ainsi qu'un droit à la limitation ou à l'opposition du traitement en adressant votre demande via votre messagerie sécurisée au centre des finances publiques dont vous dépendez.

Suite à la création de votre demande, un accusé de réception vous sera automatiquement transmis.

Mes échanges Mes brouillons

Mes coordonnées

Je demande l'aide exceptionnelle Mayotte

Saisie du formulaire > Récapitulatif > **Accusé de Réception**

Votre demande est maintenant terminée et enregistrée sous le numéro : 10000

Vous pouvez imprimer ou sauvegarder votre accusé de réception en cliquant sur l'icône : 

Vous pouvez compléter votre demande en revenant dans votre messagerie sécurisée.

Les messages vous informant de l'état d'avancement de votre demande vous seront envoyés à l'adresse mél suivante : @ com.

Suivre votre demande

Vous pouvez suivre le traitement de votre demande dans la **messagerie sécurisée** de votre « espace Particulier »/rubrique « *Mes échanges* » :

 Mes échanges	 Écrire ▾	 Mes brouillons		
Mes coordonnées				
N° ↕	Demande ↕	Service	Canal ↕	Statut ↕
10000 	Je demande l'aide exceptionnelle Mayotte	Direction Générale des Financ...	Internet	En attente de traitement